

**RÉSEAU DU SPORT ÉTUDIANT DU QUÉBEC  
REGION DE QUÉBEC ET DE CHAUDIÈRE-APPALACHES  
(RSEQ-QCA)**

Mise à jour  
2019/04/30

**CHAMPIONNAT**

**RÈGLEMENTS  
SPÉCIFIQUES**

## **ATHLÉTISME PRIMAIRE**

### 1. **RÈGLEMENTS**

Les règlements en vigueur sont ceux de la Fédération d'athlétisme du Québec, sauf pour les modifications incluses dans la présente réglementation spécifique et la réglementation générale du RSEQ-QCA.

### 2. **CATÉGORIES**

<b>Catégories championnat régional</b>	
<b>1<sup>er</sup> octobre 2006 – 30 septembre 2007</b>	<b>6<sup>e</sup> ANNÉE</b>
<b>1<sup>er</sup> octobre 2007 – 30 septembre 2008</b>	<b>5<sup>e</sup> ANNÉE</b>
<b>1<sup>er</sup> octobre 2008 – 30 septembre 2009</b>	<b>4<sup>e</sup> ANNÉE</b>

### 3. **SURCLASSEMENT**

Les seuls surclassements permis sont ceux d'élèves de 4<sup>e</sup> ou 5<sup>e</sup> année. Aucun élève de 3<sup>e</sup> année ne peut prendre part aux compétitions.

### 4. **INSCRIPTIONS**

4.1 Chaque école peut inscrire un nombre illimité de participant.

Un athlète doit obligatoirement être inscrit auprès du RSEQ-QCA sur S1.

De plus, le formulaire d'inscription avec les différentes épreuves doit être envoyé aux coordonnateurs de la ligue.

L'inscription sur S1 et le formulaire doivent être faite d'ici le 17 mai 2019 à 16h00.

Chaque participant doit **obligatoirement prendre part à 4 épreuves** (voir 6.2)

Pour être admissible à la compétition par équipe, une école doit avoir un minimum de 4 participants dans une catégorie.

Il est possible d'inscrire des participants sans prendre part à la compétition par équipe. Tous les participants d'une même catégorie doivent être inscrits sur le même formulaire Excel.

#### 4.2 Vérification des inscriptions

Advenant une erreur dans les inscriptions (catégorie ou choix des épreuves incorrect), les organisateurs prendront contact par courriel avec le responsable de l'équipe. Si aucun suivi n'est fait par ce dernier dans les 48 heures, les organisateurs feront les modifications nécessaires.

Un courriel de confirmation vous sera envoyé le mardi précédant la compétition.

#### 4.3 Substitutions et modifications

Les substitutions/modifications doivent être données au plus tard le mercredi avant-midi précédant la compétition en utilisant le formulaire général.

4.4 Chaque école doit désigner un responsable de délégation, âgé de plus de 18 ans, comme porte-parole.

4.5 Chaque école pourrait être amenée à fournir des bénévoles qui agiront à titre d'officiel mineur pendant la compétition. Le nombre de bénévoles à fournir est établi selon le nombre d'athlètes inscrits.

- 12 à 24 athlètes : 1 bénévole
- 25 athlètes et plus : 2 bénévoles

L'âge minimum requis pour ces bénévoles est de 15 ans.

### 5. **INFORMATIONS TECHNIQUES**

#### 5.1 Récupération de la documentation

Dès leur arrivée, **et au plus tard à 8h45**, les responsables de délégation peuvent passer au secrétariat retirer la documentation pour leur école (dossards, horaire définitif).

#### 5.2 Réunion des responsables de délégation

Il n'y aura pas de réunion spécifique des responsables de délégation, mais une réunion générale s'adressant à la fois aux responsables de délégation, à tous les accompagnateurs et aux athlètes.

#### 5.3 Accès au secrétariat

L'accès au secrétariat est strictement réservé aux personnes mandatées à cette fin. Les responsables de délégation (un par école) et officiels pourront s'adresser au secrétariat de piste pour recevoir l'information.

#### 5.4 Sanctions

Tout athlète, entraîneur adjoint ou responsable de délégation, qui nuit d'une façon quelconque au travail des officiels ou au déroulement d'une épreuve, entraîne des sanctions pouvant aller jusqu'à la disqualification de l'athlète et/ou sa délégation.

## 6. **FORMULE DE COMPÉTITION**

### 6.1 Épreuves

Les épreuves offertes sont :

- 50 m
- 100 m
- 600 m
- 1000 m
- Saut en longueur\*
- Saut en hauteur
- Lancer du poids\*\*
- Lancer du javelot\*\*\*

\* Longueur zone pour les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> année, traditionnel pour les 6<sup>e</sup> année

\*\* 2 kg pour 4<sup>e</sup> année, 5<sup>e</sup> année et 6<sup>e</sup> année féminin, 3 kg pour 6<sup>e</sup> année masculin

\*\*\* 400 g pour 4<sup>e</sup> année, 5<sup>e</sup> année et 6<sup>e</sup> année féminin, 500 g pour 6<sup>e</sup> année masculin

6.2 Tous les participants doivent obligatoirement faire 4 épreuves :

Un sprint (50 m ou 100 m), un demi-fond (600 m ou 1000 m), un saut (longueur ou hauteur), un lancer (poids ou javelot).

6.3 Dans une école, pour chaque catégorie, les participants doivent être répartis également dans chaque groupe d'épreuves en respectant le tableau suivant :

<b>Nombre de participants dans une catégorie</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	
Nombre de participants Épreuve 1 (sprint, demi-fond, saut, lancer)	1	2	2	3	3	4	4	Etc.
Nombre de participants Épreuve 2 (sprint, demi-fond, saut, lancer)	1	1	2	2	3	3	4	

### 6.4 Pointage

Le pointage d'une équipe est calculé selon les performances des deux meilleurs participants de cette équipe pour chacune de ces épreuves.

Si au cours de la compétition, une école n'a qu'un seul participant dans une épreuve, elle n'apparaîtra pas dans le classement par équipes.

### 6.5 Mérites

Six (6) médailles d'or, d'argent et de bronze sont remises pour chaque épreuve individuelle.

Six (6) bannières de champion par catégorie/sexes seront remises à l'équipe ayant cumulé le plus haut pointage dans chaque catégorie.

### 6.6 Bris d'égalité

En cas d'égalité entre deux équipes pour la première place, des points seront attribués selon les positions obtenues par chaque participant pointant pour l'équipe (1 point au 1<sup>er</sup>, 2 points au 2<sup>e</sup>, etc.). L'équipe ayant le plus petit total sera déclarée gagnante.